

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 avril, à 18 heures 10, le Conseil municipal de la Commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 29 mars 2024 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins douze jours francs avant la présente séance s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire

Etaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND,

Adjoints : Jean-Luc GUENNEC, Martine COLLIN, Pierre-Paul AUBERTIN, Soazig LANCO, Georges MIGNON, Catherine MAREC (arrivée à 19h00),

Conseillers : Guillaume CHATELAIN, Ronan-Pierre BARRE, Jean-Claude LORIOT, Thibault TARDIF, Francis VILLADIER, Catherine BARBOTIN (arrivée à 19h00), Karol KIRCHNER, Sylvie TREMEAC-PICHOT, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Noémie SOULIER

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Carine LE HEN à Jean-Claude LORIOT, Aude PORTUGAL à Pierre-Paul AUBERTIN, Noëlle SCHLUMBERGER à Soazig LANCO, Béatrice TERRIEN à Jean-Luc GUENNEC,

Était excusée : Marie-Céline GUILLERME

Était absente : Monique PAUL

Secrétaire de séance : Thibault TARDIF

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Quorum : **12**

Présents : **15**

Votants : **19**

Délibération n° 018-24

Désignation d'un président de séance

Considérant l'article L 2121-14 du CGCT qui précise : « Le Conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Le Conseil municipal désigne le président de séance avant l'approbation du compte administratif.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Désigne Jean-Luc GUENNEC comme président de séance pendant le vote des comptes administratifs 2023.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Tibault GROLLEMUND,
Le Maire,




Tibault GROLLEMUND